

Avis de constitution

SOCIETE « DIOMANDE NOUHAN TRANSPORT » en abrégé « DNT »

Siège ABIDJAN ABOBO EXPRESS NON LOIN DE  
L'UNIVERSITE NANGUY ABROGOUA, Lot 213, Ilot 44

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 20/02/2024 , et enregistrés au CEPICI le 23/02/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « DIOMANDE NOUHAN TRANSPORT  
» en abrégé « DNT »

Objet :

- Transport de personne
- Transport de bien et marchandise
- Vente de pièces de véhicules
- Commerce
- Achat et vente de marchandise
- Etc....

Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. la prise en location gérance de tous fonds de commerce. la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement a l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN ABOBO EXPRESS NON LOIN DE  
L'UNIVERSITE NANGUY ABROGOUA, Lot 213, Ilot 44

Dirigeant(s) M DIOMANDE NOUHAN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-02548 du 11/03/2024 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°14808/GTCA/RC/2024 du 11/03/2024

